

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Équipe opérationnelle - Compétences transversales

N° action : 75

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 3.1 Représentativité de la coalition territoriale et des soutiens locaux
- 3.2 Bureau de projet
- 3.3 Structures décisionnelles et concertation au sein de la coalition
- 3.4 Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne
- 3.5 Monitoring et Plan financier
- 3.6 Partenariat scientifique

Description de l'action : *Cette fiche action « transversale » est en relation avec la totalité des fiches actions du Parc national de la vallée de la Semois et la fiche-action 74 « Stratégie de communication et promotion touristique digitale »*

- Contexte :

Le Parc national de la vallée de la Semois sera constitué d'une coalition territoriale, d'un conseil d'administration, d'un comité scientifique, d'un comité citoyen et d'un comité exécutif.

Le comité exécutif du projet PNVS est constitué des 2 parcs naturels (Ardenne méridionale et Gaume) et a pour principale mission d'exécuter et de faire exécuter les décisions du Conseil d'administration. Pour cela, une équipe opérationnelle sera mise en place et aura pour principales missions :

- la direction quotidienne du projet ;
- le bon fonctionnement du déroulé du projet ;
- la gestion administrative et financière ;
- la communication transversale et continue des actions ;

Afin de réaliser ces tâches et d'assurer la cohérence du développement du projet, il est nécessaire d'engager une équipe qualifiée qui sera composée d'une direction, d'un gestionnaire de projets, d'un secrétaire, d'un comptable, d'un juriste et de deux chargés de communication.

- Objectifs :

1. Animer et coordonner l'ensemble des actions du PNVS, en pilotant et en suivant les projets décrits dans le plan opérationnel, tout en assurant le développement de synergies et de partenariats qu'ils impliquent ;
2. Assurer la cohérence d'ensemble de ces projets, d'un point de vue de la coordination (synchronisation et transversalité entre les actions des diverses fiches actions, circulation et partage de l'information, unité dans la communication vers l'extérieur), mais aussi du point de vue du respect des objectifs et des résultats attendus.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

3. Assumer la responsabilité de la gestion financière, de la gestion du personnel, de la gestion des relations avec les administrations et les partenaires, publics et privés.

Méthodologie :

A) Recrutement du personnel et établissement d'une équipe transversale

B) Fonctionnement de l'équipe transversale

1. Coordination et animation autour du projet PNVS

- Coordination, gestion et suivi du bon déroulement du projet et de ses actions ;
- Échanges réguliers avec les instances décisionnelles du PNVS ;
- Collaborations régulières avec les partenaires et acteurs du projet ;
- Gestion de l'équipe technique et organisation de réunions mensuelles ;
- etc.

Pour cela, un 2/3 ETP est nécessaire pour diriger la structure. 1 ETP Master sera engagé afin d'assister la direction et d'assurer la bonne gestion et le bon déroulé des projets.

2. Gestion administrative et comptable

- Suivi de la gestion des dépenses du projet ;
- Assistance à la réalisation de marchés publics ;
- Réalisation des déclarations de créances ;
- Établissement des fiches de paie du personnel, des déclarations fiscales et sociales ;
- etc.

1 ETP comptable et 1 ETP juriste seront engagés pour assurer ces missions épaulés par 1ETP secrétaire chargées des tâches administratives quotidiennes de la structure.

3. Communication de l'ensemble du projet PNVS

Cette mission prise en charge par la fiche-action 74 « Stratégie de communication et promotion touristique digitale »

- Localisation :

Maisons des parcs naturels (Ardenne méridionale et Gaume)

- Public(s) ciblé(s) :

- Citoyens/habitants
- Touristes (nationaux/internationaux)
- Acteurs locaux, régionaux et internationaux